

## Convocation du 29/06/2021

Conseillers en exercice : 53

	Pt 1 à 5	Pt 6 à 11	Pt 12 à 16
Présents	41	42	43
Procurations	4	4	4
Votants	45	46	47

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juillet, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

## Présents

BARGEL Thierry <i>arrivé au point 6</i>	FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen
BERTHAUD Claire	GALLARD Thierry	LEROUX Eric <i>arrivé au point 12</i>
BOUGEOIS Bernard	GALLIEN Adeline	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GODARD Claire	MAILLET Eve
BOULTAREAU Manon	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BRAULT Florian	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	GUILLEMOT Lionel	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	GUILLET Monique	RABOUIN Céline
BUTRUILLÉ Véronique	JEAN Valérie	ROUSSEL Mathieu
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	RUILLARD Valérie
DESME Francine	LAROCHE Florence	SENEZ Delphine
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
DUCHESNE Aurélie		

## Excusés avec procuration

LEBEL Bruno	à	BOUGEOIS Bernard
DURAND-JALIER Agnès	à	LEVEY Marc
PERCHER Aurélie	à	RABOUIN Céline
SAUVAITRE Marie	à	LAMOUREUX Frédéric

## Absents et excusés

BARANGER Jocelyn
BAZIN Patrice
BUFFET Pieric
CATROUX Sophie
LEROUGE Eric
ROSELIER Alain - excusé

**Secrétaire de Séance : DROUET Ghislaine**

M. MERCIER donne la parole à Mme PORTIER, du SIEML, qui présente la synthèse des études énergétiques sur les écoles de Brissac Loire Aubance.

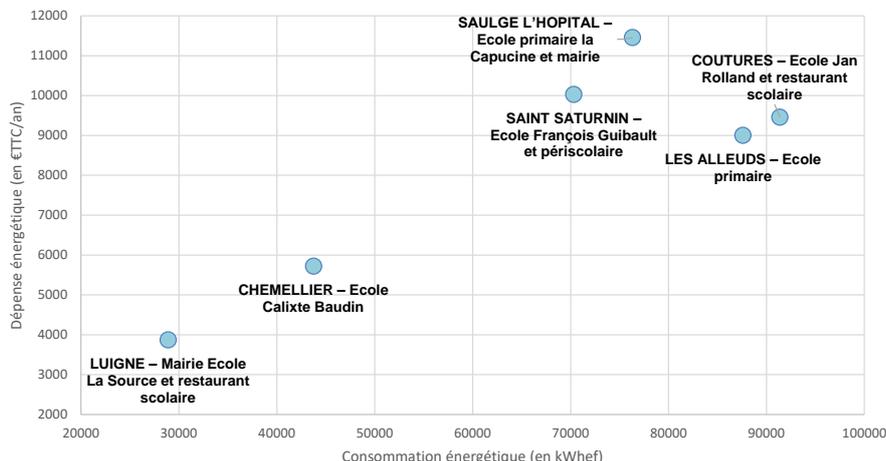
Après avoir exposé le contexte de mise en place de cette étude, il est rappelé que lors du bilan énergétique portant sur les années 2017-2019, les écoles faisaient partie des bâtiments à rénover en priorité. La commune a initié en 2021 un ensemble d'études énergétiques afin de prioriser les travaux à mener sur les différentes écoles. La présentation porte donc sur une synthèse des audits énergétiques ayant été réalisés.

**Les établissements concernés :**

Rang	Etablissement	Surface chauffée
1	<b>COUTURES – Ecole Jan Rolland et restaurant scolaire</b>	603 m <sup>2</sup>
2	<b>LES ALLEUDS – Ecole primaire</b>	492 m <sup>2</sup>
3	<b>SAINT SATURNIN – Ecole François Guibault et périscolaire</b>	727 m <sup>2</sup>
4	<b>SAULGE L'HOPITAL – Ecole primaire la Capucine</b>	432 m <sup>2</sup>
5	<b>CHEMELLIER – Ecole Calixte Baudin</b>	411 m <sup>2</sup>
6	<b>LUIGNE – Mairie Ecole La Source et restaurant scolaire</b>	374 m <sup>2</sup>

(les écoles de Vauchrézien et de Brissac-Quincé ne faisant pas partie de l'étude car rénovées récemment)

**Les dépenses énergétiques constatées :**



**Les systèmes de chauffage :**

Bâtiments	Chauffage	Emetteurs	Régulation	ECS
COUTURES Restaurant scolaire Ecole Périscolaire	Fioul	Radiateur acier	x	Accumulateur
	Fioul	Radiateur acier	x	
	PAC	Cassettes murales et convecteurs		
LES ALLEUDS Bât.Primaire non rénové Bât.Primaire rénové Extension	Fioul	Radiateurs fontes	x	Accumulateurs
	Electrique	Plancher rayonnant, plafond chauffant et convecteur	x	Accumulateur
		Panneaux rayonnants	x	
SAULGÉ L'HOPITAL Ecole Primaire	Electrique	Panneaux rayonnants et convecteurs	x	Accumulateur
CHEMELLIER Ecole Bât. historique Ecole extension Salle des Lavandières Périscolaire	Fioul	Radiateur eau	x	Accumulateurs et instantanés
	Electrique	Plancher chauffant		
		Panneaux rayonnants Convecteurs élec	x	
LUIGNÉ Mairie Ecole (bât.historique) Réfectoire Extension classe	Electrique	Panneaux rayonnants	x	Accumulateurs
			x	
			x	

## Les scénarios envisagés :

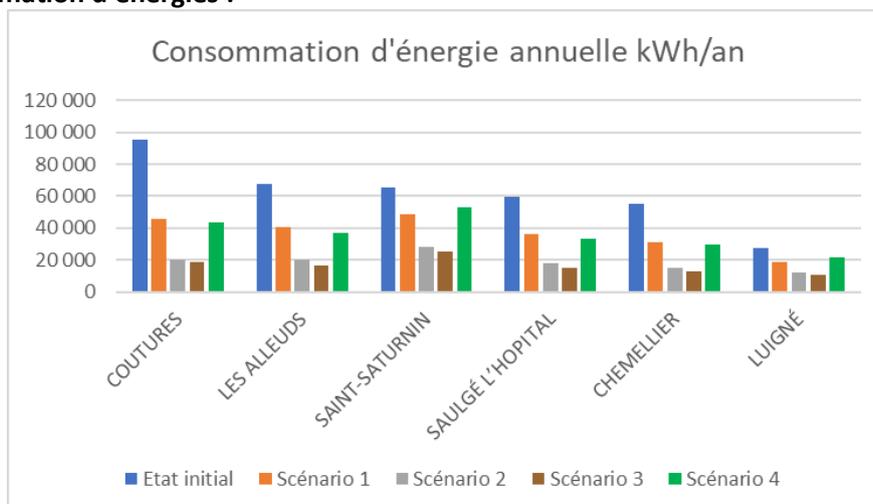
Scénario 1: Rénovation énergétique (+ rénovation/conservation énergie actuelle)

Scénario 2 : Rénovation énergétique + PAC Air/Eau

Scénario 3 : Rénovation énergétique + PAC Géothermie

Scénario 4 : Rénovation énergétique + Bois Granulés

## Comparatif consommation d'énergies :



## Comparatif d'investissements :

Commune	Bâtiments	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
COUTURES	Investissement	283 431 €	367 021 €	395 319 €	373 242 €
	Subvention	27 995 €	50 917 €	97 398 €	75 255 €
	Reste à charge	255 436 €	316 104 €	297 921 €	297 987 €
LES ALLEUDS	Investissement	202 080 €	302 080 €	352 080 €	317 080 €
	Subvention	26 894 €	26 894 €	66 894 €	50 894 €
	Reste à charge	175 186 €	275 186 €	285 186 €	266 186 €
SAINT-SATURNIN	Investissement	347 185 €	379 360 €	409 860 €	367 370 €
	Subvention	26 846 €	26 846 €	76 521 €	58 272 €
	Reste à charge	320 339 €	352 514 €	333 339 €	309 098 €
SAULGÉ L'HOPITAL	Investissement	116 180 €	200 180 €	231 180 €	206 180 €
	Subvention	23 926 €	23 926 €	47 926 €	35 926 €
	Reste à charge	92 254 €	176 254 €	183 254 €	170 254 €
CHEMELLIER	Investissement	153 357 €	229 289 €	273 267 €	220 017 €
	Subvention	0 €	0 €	56 132 €	37 008 €
	Reste à charge	153 357 €	229 289 €	217 135 €	183 009 €
LUIGNÉ	Investissement	145 633 €	241 458 €	291 178 €	240 769 €
	Subvention	0 €	13 393 €	51 467 €	34 437 €
	Reste à charge	145 633 €	228 065 €	239 711 €	206 332 €

## Conclusion

Ces investissements n'intègrent pas les coûts de maîtrise d'œuvre (environ 10%) ni les autres travaux qui pourraient être nécessaires sur les sites.

Dans une optique de construction budgétaire, il est recommandé de prendre un surcoût compris entre 30 et 40% sur les montants de travaux indiqués dans l'audit.

Le cumul des aides SIEMML et Fond chaleur Ademe permettent d'envisager des solutions techniquement et environnementalement plus intéressantes malgré un investissement plus élevé.

En effet, les projets géothermie et granulés semblent plutôt pertinents. Le cas échéant une étude de faisabilité permettant d'approfondir la réalisation technique devra être envisagée pour confirmer ces choix.

**Le Conseil Municipal souhaiterait avoir une idée du retour sur investissement de ces scénarios et une vue d'ensemble du global investissement/fonctionnement.**

**Il conviendra par ailleurs d'étudier d'autres sources de financement complémentaires.**

### 1

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/06/2021

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :*

**45 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

*Le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/06/2021.*

## INTERCOMMUNALITE

### 2

#### POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

**Conseil Communautaire du 10/06/2021**

Mme le Maire évoque les principaux points évoqués lors du conseil communautaire :

- Avenant à la convention d'objectifs et de moyens de l'office de tourisme intercommunal
- Point sur la taxe de séjour et attribution des montants pour 2022
- Développement économique : convention de subvention entre la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et l'Association Initiative Anjou au titre de l'année 2021
- Modification du budget assainissement collectif, avenant de contrat d'emprunts,
- Point sur les demandes d'exonération de déchets
- Points RH

### 3

#### PRESENTATION DES NOUVELLES ROUTES EQUESTRES (TYPE CHEMIN DE COMPOSTELLE) AVEC LA CERTIFICATION « ITINERAIRE CULTUREL EUROPEEN »

Mme le Maire donne la parole à Mme RUIILLARD qui présente au Conseil Municipal la route européenne et culturelle d'Artagnan. Aujourd'hui, plus de 2000 kms sont inscrits au PDIPR et 2200 kms sont en cours d'élaboration. La Route D'Artagnan est labélisée depuis fin mai "Itinéraire culturel européen" au même titre que différentes routes telle que la Route de Compostelle, les voies européennes de Mozart...

L'objectif de la Route Européenne D'Artagnan est de valoriser, du point de vue économique, touristique et environnemental, les territoires traversés à cheval par D'Artagnan tout au long de sa vie de Mousquetaire du Roy. C'est le premier itinéraire équestre européen mis en place avec le soutien de la Fédération Française d'Equitation.

Les valeurs développées sont :

- **Economiques** avec la mise en valeur des hébergements et des commerces qui jalonnent la Route (environ 20 km par jour en itinérance).
- **Touristiques** : avec la possibilité d'utiliser les boucles existantes ou créées pour valoriser certains sites.
- **Environnementales** : itinéraires pérennes par le PDIPR.... Donc la conservation des chemins et de l'environnement rattaché.

Le public ciblé sont les 3 familles du tourisme équestre à conquérir :

- Les centres équestres locaux avec une pratique encadrée ciblant une clientèle jeune.
- Les adultes encadrés par des TO spécialisés participants avec un encadrement.

- Les cavaliers itinérants.

Mais la route peut néanmoins être utilisée par les piétons et les vélos, les amateurs d'histoire et de patrimoine.

134 km sont inscrits au PDIPR en Anjou et le projet sur Brissac-Quincé serait le suivant, et qui nécessiterait de mettre en places les balises dans les entrées et sorties de bourgs ainsi que sur les endroits stratégiques de la Route D'Artagnan.

**4****RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS – Modification n°15**

Mme le Maire explique la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents à chaque changement intervenant dans la structure :

- ✓ Création et suppression de postes permanents
- ✓ Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste
- ✓ Nomination stagiaire, titulaire, en CDI
- ✓ Nomination par l'autorité territoriale, dans un nouveau grade suite à la promotion interne, à l'avancement de grade et/ou l'admission à un concours ou examen professionnel
- ✓ Adaptation du grade à l'emploi effectif d'un agent

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**45 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

*VU le comité technique*

*VALIDE la modification n°15 du tableau des emplois de la commune de Brissac Loire Aubance tel qu'il suit :*

Nature de la décision	Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
Création de poste <i>Renouvellement</i>	Rayonnement	--	Chargé de mission culture	35 / 35	14/05/2021	1
Création de poste	Police municipale	C	Brigadier-Chef Principal	35 / 35	15/07/2021	1
Création de poste	Social	C	Adjoint administratif	21 / 35	07/09/2021	1

**CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération .**

**5**

**ENFANCE JEUNESSE – AVENANT A LA CONVENTION CEJ**

Mme le Maire donne la parole à Mme BROCHARD, Adjointe à l'enfance-jeunesse, qui rappelle au Conseil Municipal l'objet du Contrat Enfance Jeunesse qui a donné lieu à une convention qu'il convient de modifier.

En effet, il convient d'intégrer une action nouvelle concernant l'extension de la ludothèque. Cette action était jusqu'alors portée par l'association des Francas et a été reprise en gestion directe par la commune de Brissac Loire Aubance en fin d'année 2020 (la commune ayant embauché une bibliothécaire pour gérer les 3 bibliothèques du territoire).

Il est donc proposé d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention CEJ dans le cadre de cette action nouvelle (extension de la ludothèque).

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**45 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant à la convention CEJ en cours pour Brissac Loire Aubance, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier***

**DEBAT AVANT VOTE**

***Mme BROCHARD répond à Mme BRUNIER-COULIN que l'action serait de racheter des jeux qui permettrait entre autres l'accompagnement scolaire et aussi une animation ouverte aux habitants.***

***Le coût de l'action serait le montant de la subvention et l'accompagnement de la CAF. Pas de financement supplémentaire dans le cadre de cette action.***

**6**

**SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Mme le Maire donne la parole à Mme JEAN, Adjointe aux affaires scolaires, qui présente au Conseil Municipal le règlement intérieur établis pour les services périscolaires.

Ce règlement a pour objectif de cadrer les points suivants :

- Les inscriptions périscolaires et réservations des activités (utilisation du portail famille)
- L'organisation des horaires d'accueil dans les accueils périscolaires et le restaurant scolaire
- La tarification des services
- Les modalités de paiement des prestations
- Les règles de savoir vivre en collectivité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :***

**45 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**1 ABSTENTION**

***APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires des écoles de Brissac Loire Aubance***

***CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer ce règlement et tout autre document lié à ce dossier***

**DEBAT AVANT VOTE**

***Mme JEAN précise que les quotients familiaux sont désormais intégrés dans le cadre des inscriptions et qui devraient faciliter l'organisation.***

***La délibération du présent règlement permet d'être un appui en cas de difficultés avec les familles qui en auront donc eu connaissance.***

**7****FINANCES – CONVENTION – APPROBATION D'UNE CONVENTION RASED**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention liant la commune de Brissac Loire Aubance et la commune de Gennes Val de Loire concernant le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté).

En effet, la commune de Gennes-Val-de-Loire accueille ce service au sein de son groupe scolaire et qui est ouvert aux écoles de la circonscription dont dépendent les communes déléguées de Chemellier, Coutures et St Rémy la Varenne.

L'objet de la convention porte sur la participation aux frais de fonctionnement de ce RASED, dont la participation annuelle est basée sur la liste des dépenses de l'année civile et en fonction de la population des communes concernées.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :*

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour le RASED de Gennes-Val-de-Loire**

**CHARGE Mme le Maire d'assurer les provisions budgétaires pour chaque session budgétaire annuelle**

**DEBAT AVANT VOTE**

**Mme JEAN rappelle l'objet d'un RASED qui porte sur l'intervention d'enseignants spécialisés et de psychologues qui dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.**

**Mme JEAN précise que la commune finance déjà le RASED de Brissac-Quincé.**

**Mme JEAN répond à Mme DROUIN que les élèves pris en charge sont bien des communes déléguées concernées. Mme le Maire précise que les sommes engagées restent modestes et peu impactantes pour le budget.**

**Mme JEAN fait par ailleurs un point scolaire en précisant que l'école de Saulgé-l'Hôpital aura une classe fermée à la rentrée (à l'instar de l'école de Brissac-Quincé). A contrario, une classe ouvre aux Alleuds et à Vauchrézien.**

**8****FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL – ECOLE - PARTICIPATIONS COMMUNALES**

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2020-11-03-7, la commune a décidé de faire participer les communes de domicile des élèves extérieurs, scolarisés sur le territoire de Brissac Loire Aubance, aux frais de scolarité dans le cadre des dispositions réglementant ces participations.

Afin de recouvrer ces frais, des conventions sont signées avec les communes concernées, mentionnant entre autres le montant de la participation. A cette fin, il est nécessaire d'arrêter le coût de scolarité à l'élève servant de référence au calcul.

Pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Le coût de l'enfant élémentaire : 328.21 €
- Le coût de l'enfant maternelle : 1 201.07 €

Pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Le coût de l'enfant élémentaire : 320.86 €
- Le coût de l'enfant maternelle : 1 081.06 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE les montants énoncés ci-dessus**

**CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.**

**DEBAT AVANT VOTE**

**Mme le Maire précise que ces coûts sont inférieurs à la moyenne départementale et peuvent être fluctuant d'une année à l'autre. Ces montants seront également pris en compte pour l'évaluation des coûts pris en charge pour le calcul des subventions aux établissements privés dans le cadre des contrats d'association.**

**9**

**FINANCES – SUBVENTIONS – DEMANDE DE DSIL POUR LE PRIEURÉ DE ST REMY LA VARENNE**

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal des implications du projet de Restauration du prieuré.

Il est rappelé l'accord du conseil municipal de Brissac Loire Aubance pour ce projet qui a été formalisé par la délibération D2018-04-09-19 du lundi 9 avril 2018. La mission de maîtrise d'œuvre et l'ensemble des phases et des couts estimés y étaient précisés.

Afin de poursuivre ce projet, il a été inscrit une ligne budgétaire renouvelable, le projet s'étendant sur plusieurs exercices.

Comme prévu dans la délibération initiale des subventions ont été demandées.

Pour bénéficier de la DSIL RELANCE il est demandé aujourd'hui des confirmations de l'organe délibérant pour que le dossier d'aide soit définitivement approuvé avec un taux de 50%, soit **89 641€** pour une dépenses éligible HT de **179 282€**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE ce projet de restauration du Prieuré de St Rémy la Varenne**

**AUTORISE Mme le Maire à poursuivre le dépôt de tout dossier de demande de subvention et de signer tout document relatif à ce dossier**

**CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.**

**10**  
**FINANCES – ECLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2021 OPERATION**  
**050.20.17.01**

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal du programme 2020 et 2021 de rénovation du réseau d'éclairage public

**Vu** l'article L5212-26 du CGCT,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

**Programme 2020 – OP 050.20.17.01**

⇒ RENOVATION EP 2020 - BRISSAC QUINCÉ - CHEMELLIER - SAINT RÉMY LA VARENNE - SAINT SATURNIN SUR LOIRE - SAULGÉ L'HÔPITAL – VAUCHRÉTIEN

⇒ RENOVATION EP 2020 - BRISSAC QUINCÉ: place du Général de Gaulle - rue G. POMPIDOU - Impasse de la valière / SAINT RÉMY LA VARENNE: imp. lavandières, lavoir / SAINT SATURNIN SUR LOIRE - le clos du chêne

- montant de l'opération : 75 755,23 € HT

- taux de participation : 50,00 % (75 755,23 €)

- montant de participation à verser au SIEML : **37 877,62 € HT**

**Programme 2021 - OP 050.20.17.02**

⇒ RENOVATION EP 2020 - BRISSAC QUINCÉ - CHEMELLIER - SAINT RÉMY LA VARENNE - SAINT SATURNIN SUR LOIRE - SAULGÉ L'HÔPITAL – VAUCHRÉTIEN

⇒ RENOVATION EP 2020 - CHEMELLIER - rue du calvaire / SAINT RÉMY LA VARENNE: bourg / SAINT SATURNIN SUR LOIRE - rue des petits grands champs / SAULGÉ L'HÔPITAL - rue d'ANJOU - rue de TARENCAÏ / VAUCHRÉTIEN - chemin des forges /

- montant de l'opération : 37 930,51 € HT

- taux de participation : 50,00 % (37 930,51 €)

- montant de participation à verser au SIEML : **18 965,26 € HT**

Les modalités de versement des fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de commande.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***APPROUVE les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus dans le cadre de l'opération 050.20.17.01 et 02, pour un montant total de 56 842.88 € et Charge Mme le Maire de signer tout document relatif à ce dossier***

# 11

## FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le budget primitif est un document prévisionnel adopté en début d'exercice. Il est nécessaire de l'adapter au fil du temps en fonction de l'activité de la collectivité.

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux Finances, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget principal pour prendre en compte les écritures suivantes :

Section de fonctionnement - Dépenses						Section de fonctionnement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	011	615221	VAU - cellier bel air sablage	- €	2 000.00 €					- €	- €
	011	6182	GTT - documentation	- €	720.00 €					- €	- €
	011	615221	REM - nettoyage de clocher	- €	7 400.00 €					- €	- €
	023		VIREMENT à l'investissement	10 120.00 €	- €					- €	- €
<b>TOTAL</b>				10 120.00 €	10 120.00 €	<b>TOTAL</b>				- €	- €
<b>TOTAL</b>					- €	<b>TOTAL</b>					- €

Section d'investissement - Dépenses						Section d'investissement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
90	21	21318	VAU - cellier bel air sablage	2 000.00 €	- €	143	21	1322	CHA presbytère logis REGION	- €	49 887.00 €
90	21	2188	GTT - documentation	720.00 €	- €	143	21	1321	REM - prieuré élévation DRAC	- €	49 847.00 €
130	21	21318	REM - nettoyage de clocher	7 400.00 €	- €	143	21	1322	REM - prieuré élévation REGION	- €	24 900.00 €
90	21	2188	BLA - illumination		17 000.00 €						
		165	Cautionnement	- €	6 000.00 €			165	Cautionnement	- €	6 000.00 €
	020		DEPENSES IMPREVUES	- €	107 634.00 €		021		VIREMENT du fonctionnement	10 120.00 €	- €
				- €	- €					- €	- €
				- €	- €					- €	- €
<b>TOTAL</b>				10 120.00 €	130 634.00 €	<b>TOTAL</b>				10 120.00 €	130 634.00 €
<b>TOTAL</b>					120 514.00 €	<b>TOTAL</b>					120 514.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**ADOpte la décision modificative présentée**

**CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération**

**12**

**CIMETIERES – REPRISE DE CONCESSION DU CIMETIERE DE COUTURES**

Mme le Maire donne la parole à M. ROUSSEL, adjoint à la citoyenneté qui expose au Conseil Municipal que la commune, conformément aux articles L. 2223-17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales, a la possibilité de reprendre les concessions en mauvais état et en état d'abandon.

En effet, si par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé ne revête plus un aspect décent, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain ; le maire étant garant du maintien de l'ordre et de la décence des cimetières.

La procédure de reprise des concessions abandonnées s'échelonne sur 3 années.

Une telle procédure a été engagée dans le cimetière communal de Coutures le 19/10/2016.

Au terme des 3 années, l'aspect d'abandon total a été retenu pour la quasi-totalité des concessions concernées (75) et un second procès-verbal d'abandon a été établi le 06/05/2021.

**Mme le Maire ayant délégation par délibération du 25/05/2020, n°D2020-05-25-8, ce dossier est donc évoqué à titre informatif et au nom des délégations de Mme le Maire, et ne donnera donc pas lieu à une délibération.**

M. ROUSSEL précise que des procédures de reprises de concession devront être menées sur d'autres communes déléguées. Ces procédures durent un minimum de 3 ans afin de reprendre les concessions perpétuelles qui ne sont aujourd'hui plus délivrées.

**URBANISME– PLU – COMPLEMENT N°1 AU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Mme le Maire donne la parole à M. GALLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Urbanisme, qui rappelle au Conseil Municipal la délibération n°D2021-04-06-16 portant sur le débat porté sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Dans le cadre de ce PADD, une précision a été apportée sur la notice explicative du PADD qu'il convient aujourd'hui de soumettre au Conseil Municipal pour éventuel échange.  
Les modifications portent sur les pages 12 et 20 concernant le statut de la zone d'activités des Pains sur la commune déléguée des Alleuds.

En rouge et surligné, les modifications qui ont été apportées :

**Le développement de la zone économique des Fontenelles**

La zone (Les Fontenelles), en pleine expansion et stratégique, sera progressivement étendue à concurrence d'une dizaine d'hectares pour les 10 prochaines années. La ZA des Pains sera également étendue dans sa partie Est dans le moyen et long terme.

Parallèlement, une démarche d'optimisation de l'espace du site existant sera engagée et continue sur la période du PLU. La remise sur le marché de terrains non occupés, la reprise de bâtiments inoccupés ou devenant inoccupés au fil des années, l'identification de dispositions réglementaires adaptées seront autant d'éléments permettant de modérer la consommation d'espace et de contenir l'extension de la zone des Fontenelles et des Pains à une petite quinzaine dizaine d'hectares.

Pour rappel : la dernière décennie, il a été consommé une dizaine d'hectares pour des activités économiques (18 activités au total). La collectivité souhaite, afin de modérer sa consommation d'espace et autant que faire ce peut, limiter ~~maintenir~~ ce son quantitatif décennale de réserve foncière et favoriser l'accueil d'un plus grand nombre d'entreprises.

**Le maintien des zones artisanales existantes dans leur configuration et leur optimisation**

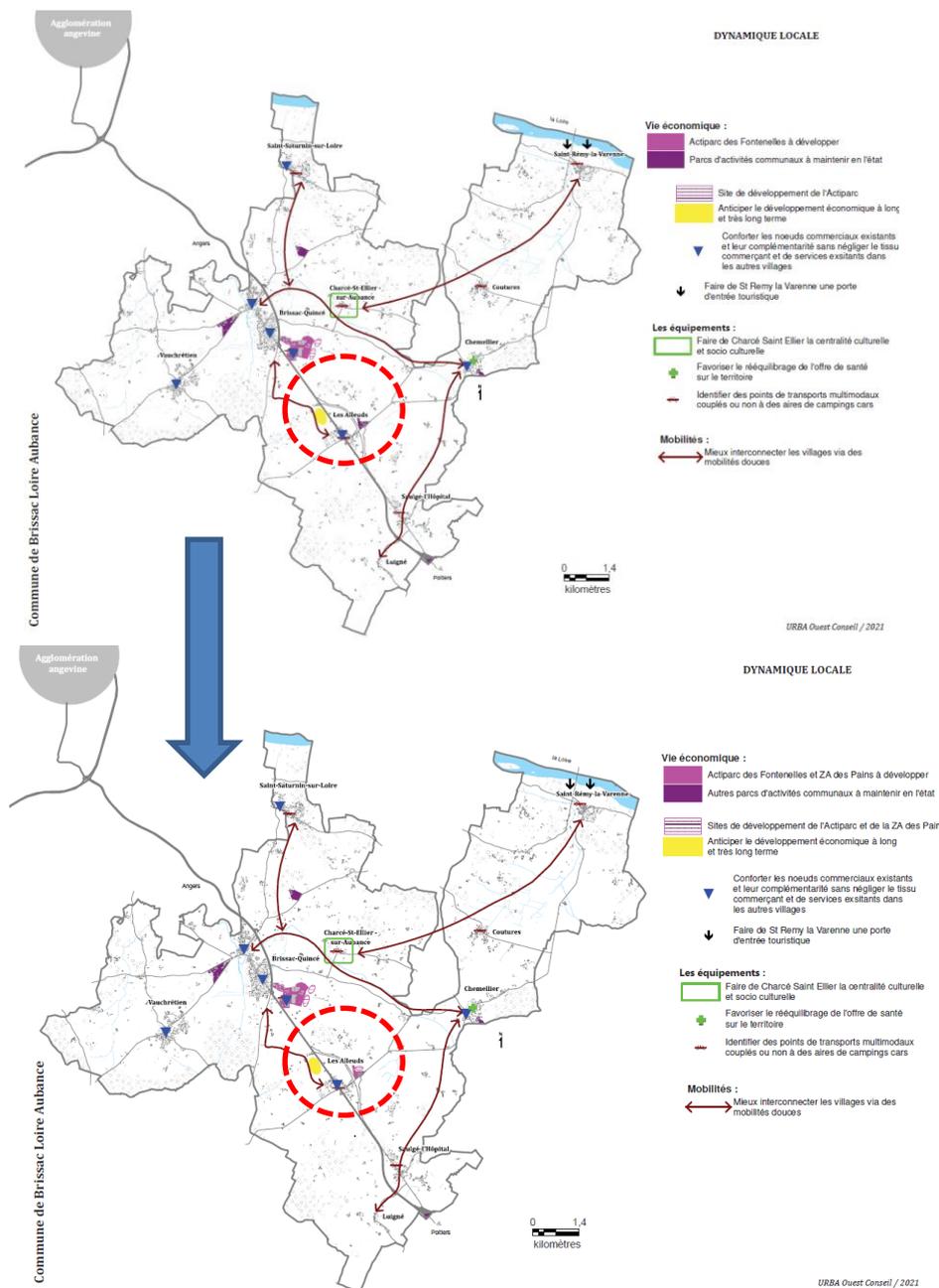
Pour les 4 autres 5 sites artisanaux sont présents sur le territoire communal (ZA les Pains, les Martignolles, les Guériveaux, le Brégeon et les 4 Rues), Il est prévu de les maintenir ces sites dans leur configuration actuelle et de travailler principalement sur la commercialisation des résiduels disponibles. Pour ces derniers, la collectivité souhaite également travailler, pour la prochaine décennie, sur l'optimisation de l'espace et de l'immobilier disponible.

**Préparer l'avenir économique à long terme**

Au regard du caractère limité d'évolution de l'Anjou Actiparc des Fontenelles et de la ZA des Pains, lié à leur son environnement agricole et notamment viticole, mais également de la nécessité d'organiser et de préparer le développement économique du territoire communautaire dans le long terme, la collectivité projette de cibler un site potentiel de développement économique à long terme. Ce dernier se situerait en entrée nord des Alleuds. Considérant son échéance de long terme à très long terme, le PLU ne proposera pas une identification en zone à urbaniser. A contrario, il identifiera le site de telle manière que cela ne contraigne pas son aménagement ultérieur.

En terme de modération de la consommation de l'espace dans le cadre du développement économique d'autres actions sont envisagées :

- Les découpages à la demande évitant ainsi des sur consommations,
- des dispositions du PLU (règles d'implantation, hauteur, volumétrie, ...) établies de telle manière qu'elles garantissent une optimisation de l'espace.



**DEBAT AVANT VOTE**

**M. GALLARD précise à M. LEROUX que les terrains sont déjà existants et seraient une extension de la zone existante.**

**M. LEVEY s'interroge sur la durée du moyen/long terme évoquée pour l'extension de la zone des Pains. M. GALLARD précise que la zone existe déjà et que son extension ne serait actée qu'après le remplissage des grosses zones d'activités intercommunales telles que les Fontenelles comme évoqué dans le PADD.**

**Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette modification n°1 du PADD et n'a pas d'autre commentaire à formuler.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**45 VOIX POUR**

**2 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**Prend acte de ce débat portant sur la modification n°1 du PADD et approuve les modifications apportées.**

## DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

**Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :**

N° DPU	DATE RECEPTION	COMMUNE HISTORIQUE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BATI	NON BATI	SURFACI	Préemption		DATE
				Section	Numéro				OUI	NON	
2021-66	21/05/2021	Saint-Rémy-la-Varenne	1 rue de Saint Aubin	AH	69-72-304	x		286	x		07/06/2021
2021-67	21/05/2021	Vauchrézien	4 rue de la Bataillère	AI	60	x		1056	x		09/06/2021
2021-68	21/05/2021	Vauchrézien	2 rue des Maillochères	AM	54	x		439	x		09/06/2021
2021-69	21/05/2021	Brissac-Quincé	9 place de la République	AD	101-102-105-100-104	x		183	x		07/06/2021
2021-70	01/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	rue d'Anjou	A	1662-1666		x	642	x		07/06/2021
2021-71	03/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	Le Bourg	A	1421		x	13911	x		09/06/2021
2021-72	03/06/2021	Saint-Saturnin-sur-Loire	34 rue du Logis des Bois	A	2766	x		698			
2021-73	04/06/2021	Vauchrézien	4 passage de la Grouas	AK	112-113	x		1310			
2021-74	04/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	27 rue d'Anjou	A	1275		x	21	x		11/06/2021
2021-75	08/06/2021	Brissac-Quincé	Rue du Château d'eau, impasse du Clos Pois	AC	791-792		x	324			
2021-76	08/06/2021	Brissac-Quincé	59 rue de Verdun	AD	15	x		384			
2021-77	09/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	14 rue de la Vigne Blanche	A	1589-1588	x		3000	x		14/06/2021
2021-78	09/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	Chemin de la Planche	ZB	178		x	459	x		14/06/2021
2021-79	14/06/2021	Brissac-Quincé	11bis Chemin de saint Blaise	AC	767	x		505			
2021-80	14/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	Les Aubreaux	ZK	43		x	1176	X		29/06/2021
2021-81	15/06/2021	Brissac-Quincé	3 Allée de l'Arc en Ciel	AC	678	x		251			
2021-82	17/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	Lotissement des Rivières	ZB	179		x	499	X		29/06/2021
2021-83	17/06/2021	Saulgé-L'Hôpital	Lotissement des Rivières	ZB	193		x	605	X		29/06/2021
2021-84	18/06/2021	Saint-Saturnin-sur-Loire	La Cévrière	B	1816-2501-1821-2500	x		811	X		29/06/2021
2021-85	18/06/2021	Brissac-Quincé	18 rue Louis Moron	AB	19	x		288			
2021-86	18/06/2021	Brissac-Quincé	2 rue Jacques Pannetier	AD	95-96	x		26			
2021-87	24/06/2021	Saint-Rémy-la-Varenne	4 rue Saint Aubin	AH	105	x		128	X		29/06/2021

### 15 AGENDA

#### Dates des conseils municipaux 2021 :

- Mardi 07/09/2021
- Mardi 05/10/2021
- Mardi 09/11/2021
- Mardi 07/12/2021

Inauguration de la Forge à St Saturnin : 17/09/2021 (horaire à préciser)

### 16 INFORMATIONS DIVERSES

#### **Rencontre habitants**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le redémarrage des rencontres avec les habitants avec un premier échange le samedi 03/07 à St Saturnin qui a réuni 35 habitants venus rencontrer les élus.

#### **Information Café Rencontres économiques**

Mme LECLERC informe le Conseil Municipal de la rencontre auprès des acteurs économiques du territoire le 18/06 chez un acteur économique sur la zone des Fontenelles. L'objectif est de convier des entreprises du territoire chez un des acteurs économiques avec, chaque fois, une thématique spécifique et l'appui d'une personne ressource.

#### **Information du projet « y a de la joie »**

Mme DROUET informe le Conseil Municipal que la manifestation « Y'a d'la joie ! » est organisée par le CCAS et France Service pour les plus de 60 ans, le jeudi 9 septembre à partir de 14h, à Charcé st Ellier sur Aubance (en extérieur, salle du Ruau et salle des associations). Cet évènement proposera de la gym douce, de la peinture végétale, de la danse, des jeux, etc...et un spectacle d'humour à 18h.

#### **Point sur le PLU (planning et dossiers à voir)**

M. GALLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle aux membres de la commission urbanisme qui suit le PLU ainsi qu'aux maires délégués, la réunion du vendredi 03/09 à 14h pour évoquer les « travaux d'été » de la commission afin d'identifier sur une cartographie fournie en séances les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), travailler sur les Emplacements Réservés et les arbres remarquables. Sur une autre cartographie, il conviendra de réfléchir sur certains bâtiments en zone agricole, qui pourraient avoir un changement de destination.

Enfin, un point sur les STECAL (Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées) est évoqué et les différentes rencontres en cours avec les entreprises du territoire situées en zone agricole qui auraient des projets à court et moyen terme. M. GALLARD invite les élus à donner le nom d'entreprises qui pourraient être concernées par ces STECAL. Ce point sera également retravaillé en séance du 03/09.

M. GALLARD précise à M. LEROUX que dans le cadre de la réunion avec les Personnes Publiques Associées, les entités du milieu agricole ont bien été consultées. M. LEROUX s'interroge sur un retour au monde agricole et viticole de l'avancement du PLU.

#### **Présentation du programme des Journées Européennes du patrimoine**

Mme MAILLET informe le Conseil Municipal que du 16 au 19 septembre se dérouleront les journées du patrimoine avec deux axes thématiques importants :

- Une thématique nationale « Ensemble, faisons vivre le patrimoine »
- Des thématiques locales telles que « Les troglo », « Camille Saint-Saëns » avec notamment Itinérance En Tous Saëns.

Des plaquettes d'information seront diffusées par l'Office de Tourisme avec une insertion au programme Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

**Fin du Conseil Municipal à 21h15**